Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261116-S06-CC-182-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2026
Mise en ligne le 20/11/2026

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'ASSOCIATION "VOTRE MÉTIER DEMAIN"
ÉDITION ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Entre les soussignés :

- Laval Agglomération, représentée par son Président, autorisé à signer la présente convention par décision du Bureau communautaire en date du 02 novembre 2026.

d'une part, et

- L'Association "Votre Métier Demain", représentée par Monsieur Patrice Livenais agissant en qualité de Président,

d'autre part

Préambule

Le Forum de l'Enseignement Supérieur et des Métiers est destiné à favoriser prioritairement l'orientation des jeunes par une information aussi large que possible sur les formations et les métiers. Depuis 2008, il s'adresse également aux adultes en recherche de réponse relevant du dispositif de formation continue. Y sont présentés :

- Les formations appartenant aux filières générales, technologiques et professionnelles, relevant de l'enseignement initial et continu, de type classique ou par alternance ;
- Les métiers relevant des secteurs de l'agriculture et agroalimentaire, du droit, du numérique, de l'artisanat, de l'industrie, du commerce, de la défense…etc. s'exerçant dans le cadre du secteur privé comme du secteur public.

Cette manifestation s'adresse aux jeunes et aux familles quelle que soit l'étape à laquelle ils se situent dans leurs parcours de formation, les collégiens, les lycéens et les étudiants, mais également aux adultes, qu'ils soient en activité ou en recherche d'emploi.
L'édition 2027 se déroule les 22 et 23 janvier et s'organise autour de 3 pôles : Orientation-Information, les Métiers et les Formations ainsi que l'animation de conférences sur des sujets transversaux (parcoursup, apprentissage-alternance, voie générale/professionnelle/technologique, accompagner son enfant dans l'orientation, vie pratique …)
Un travail a également été réalisé sur la partie communication avec une nouveau prestataire, Pégase Évènement, qui assurera l'organisation complète de la manifestation.

Le budget prévisionnel de cette édition s'élève à 117845 € et intègre notamment les contributions financières des collectivités territoriales : le Département

et Laval Agglo pour 19 000 € à parité.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DU PARTENARIAT

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation et de versement de l'aide financière allouée par Laval Agglomération à l'Association "Votre Métier Demain".

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

Le montant de la participation financière allouée par Laval Agglomération à l'Association "Votre Métier Demain" pour l'organisation du Forum de l'Enseignement Supérieur et des Métiers – Édition année scolaire 2026-2027 s'élève à 19 000 €.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La participation fixée à l'article 2 de la présente convention sera versée selon les modalités suivantes :

- 50% à la signature de cette présente convention ;
- le solde sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifié et signé du Président de l'Association et de son comptable.

ARTICLE 4 : LIMITES A L'EMPLOI DE LA SUBVENTION ATTRIBUÉE

La subvention attribuée par Laval Agglomération ne peut en aucun cas être reversée à un bénéficiaire autre que celui désigné et signataire de la présente convention.

ARTICLE 5 : DURÉE

La présente convention est conclue pour la période du 02 novembre 2026 au 31 juillet 2027.

ARTICLE 6 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être résiliée à l'initiative de chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception en faisant état des motifs et en respectant un préavis de trois mois.
La résiliation entraîne le reversement de l'aide financière attribuée par Laval Agglomération.

ARTICLE 7 : AVENANT

La présente convention peut faire l'objet de modification(s) par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties. Le montant de la subvention sera déterminé chaque année et fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Fait en 3 exemplaires.

À Laval, le

Pour le Président
La vice-présidente

Pour l'association "Votre Métier Demain"

Christine NADAU

Patrice Livenais